

9 JUILLET 2020

Proximité verbale et une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC de la Jacques-de Noyanville, tenue au Centre communautaire, situé au 118, Raymond, à Saint-Jacques-le-Mineur, jeudi le 9 juillet 2020 à compter de 19h00.

Madame Éliot Lacombe, adjointe est aussi présente et agit comme secrétaire.

Ordre de la séance extraordinaire

Chaque 1ère séance extraordinaire du conseil d'administration ou le conseil municipal est convoqué à 19h00.

9 personnes sont présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lavoie, au poste no 1
- Monsieur Alain Lussier, au poste no 2
- Monsieur Myron J. Levesque, au poste no 3
- Monsieur Marc Lacombe, au poste no 5
- Monsieur François Lortie, au poste no 6

Était absent le membre de conseil suivant :

- Monsieur Alexandre Gauthier, au poste no 4

Les acts de communication de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 103 et 104 du Code municipal du Québec.

08:52 08:54

ORDRE DU JOUR

1. Présence des membres et adoption de l'ordre du jour
2. Acte de motion et présentation du projet de règlement 2020-262 remplissant le principe de gestion adoptée le 14 décembre 2010
3. Période de questions relatives au sujet que l'on renvoie à l'ordre du jour
4. Lecture de la séance extraordinaire

08:58 08:58

1. Présence des membres et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-07-181 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alain Lussier appuyé par madame Marie-Eve Rivest et il est adopté **UNANIMEMENT** par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour.

09:00 ADOPTÉE 09

2. Acte de motion et présentation du projet de règlement 2020-262 remplissant le principe de gestion adoptée le 14 décembre 2010